



INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE  
NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE

# RENFORCER LA JUSTICE



CÉLÉBRONS NOS 35 ANS

FAITS SAILLANTS 2022-2023



# RENFORCER LA JUSTICE

- 1 Message du juge en chef du Canada
- 2 Message du Chef des affaires judiciaires et de la Chef de la direction, INM
- 4 Conseil des gouverneurs
- 8 Nouveaux liens
- 10 Le programme de l'INM: exhaustif, complémentaire et actuel
- 20 Programmes et ressources phares
- 32 L'engagement international de l'INM
- 36 Le mot de la fin



L'INM a des bureaux à Ottawa et à Montréal.

RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES :

Page1 : LAFOREST & SABOURIN - COURTOISIE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Pages 22 et 23 : LES ARCHIVES DU CENTRE NATIONAL POUR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION

Page 34 : PHOTO DU JUGE EN CHEF WAGNER COURTOISIE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

# MESSAGE DU JUGE EN CHEF DU CANADA

Depuis sa création en 1988, l'Institut national de la magistrature (INM) a joué un rôle essentiel dans le renforcement du système judiciaire canadien en soutenant le perfectionnement professionnel et la formation continue des 2 600 juges du pays. L'INM est fier de travailler depuis 35 ans à l'élaboration et à la prestation de programmes intéressants et d'une multitude de ressources électroniques qui favorisent l'excellence judiciaire.

En réfléchissant à cet important anniversaire, en tant que juge en chef du Canada et président du Conseil des gouverneurs de l'INM, je demeure convaincu que ce rôle est aujourd'hui plus important que jamais. La vigueur de notre système juridique repose non seulement sur des engagements fondamentaux en faveur de la primauté du droit, de l'indépendance judiciaire et du respect des droits de la personne, mais également sur la présence d'une magistrature hautement qualifiée, dévouée et professionnelle.

L'année dernière, après avoir connu un hiatus de deux ans dû à la COVID-19, l'INM a pu reprendre les formations en présentiel à grande échelle avec toutes les possibilités pédagogiques qu'elles offrent, notamment des discussions en petits groupes, des exercices interactifs, des visites de sites et des opportunités de réseautage. Au sortir de la pandémie, l'INM s'est également constitué une gamme exhaustive de ressources numériques que les juges du Canada peuvent consulter sur demande, telles que des formations d'auto-apprentissage, des balados et des webinaires. Parallèlement, l'organisation poursuit ses efforts pour intégrer les possibilités d'apprentissage en présentiel et en ligne afin d'élargir et d'enrichir davantage le perfectionnement professionnel des juges.

Tout au long de son histoire, l'INM a démontré un profond engagement envers la coopération internationale. C'est pourquoi, en partenariat avec l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT), l'INM a récemment coorganisé la remarquable conférence internationale dans le domaine de la formation judiciaire, qui s'est tenue pendant quatre jours à Ottawa. Le thème retenu cette année, *Comprendre les populations vulnérables*, était particulièrement opportun, puisque nombre de délégués venaient de régions en proie à la guerre et au changement climatique. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé à cet événement exceptionnel.

Tout comme la force de notre système judiciaire relève du dévouement et du travail acharné des juges, l'INM est redevable aux innombrables membres des comités de planification, aux conférenciers judiciaires, aux professeurs et au personnel qui œuvrent avec passion à l'élaboration et à la prestation de programmes et de ressources d'une si grande qualité. Je vous suis profondément reconnaissant pour vos généreuses contributions à la formation judiciaire qui, en définitive, permettent d'améliorer le système juridique pour tous.

Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter à l'INM un succès continu au cours des années à venir.

**Le très honorable Richard Wagner, C.P.**

*Juge en chef du Canada*

*Président du Conseil des gouverneurs de l'INM*



# MESSAGE DU CHEF DES AFFAIRES JUDICIAIRES ET DE LA CHEF DE LA DIRECTION, INM



**L'honorable juge Tom Crabtree**  
*Chef des affaires judiciaires, INM*

**Danielle May-Cuconato**  
*Chef de la direction, INM*

La mission de l'Institut national de la magistrature (INM) consiste à « contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature ». Au cours de l'année passée, l'INM a pu confirmer sa réputation de chef de file mondial dans le domaine de la formation professionnelle judiciaire : reprise des programmes en présentiel accompagnés de nouveaux colloques innovants, mise à disposition de ressources sur demande pionnières et organisation d'une conférence internationale de grande envergure.

Alors que l'Institut célèbre cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire, nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau organiser des colloques de formation en présentiel. Si la formation virtuelle offre une multitude de possibilités, comme nous avons pu le constater lors de la pandémie, certains éléments de la formation judiciaire demeurent toutefois plus propices à une expérience en personne. En effet, lors des colloques en présentiel de l'INM, les juges communiquent leurs expériences et leur expertise, s'attèlent à des stratégies de résolution de problèmes au cours d'ateliers, s'exercent à des compétences essentielles et tirent profit des commentaires de leurs pairs dans un environnement d'apprentissage propice à la pensée critique et à l'apprentissage pratique.

De nombreuses attentes en matière de formation judiciaire peuvent être satisfaites avec efficacité au moyen de ressources en ligne. Au terme de deux années de développement intensif, les ressources numériques de l'INM constituent désormais une composante essentielle de notre programme de formation judiciaire. Accessibles à tout moment et partout, nos ressources numériques satisfont aux besoins d'apprentissage immédiats des juges et incluent des cours d'auto-apprentissage, des balados, des webinaires et des cahiers d'audience électroniques. Les juges peuvent également recourir à ces ressources pour enrichir l'expérience en présentiel grâce à l'étude d'un sujet préalablement à un programme, au renforcement ou à la réflexion sur les connaissances acquises à l'issue du programme.

Le dernier exercice a été exceptionnel tant par le calibre et les multiples formes de formation judiciaire de l'INM que par l'ampleur de la formation offerte par l'Institut pour satisfaire aux besoins des juges de nomination fédérale et des juges des cours provinciales et territoriales du Canada. Au chapitre de la programmation sur site, l'INM a tenu 79 colloques distincts, à l'échelle nationale et pour les programmes rattachés aux tribunaux, soit un total sans précédent de 211 jours de programmes de formation judiciaire. Quant aux options de formation sur demande, l'Institut a publié 40 nouveaux cours, ressources et publications en ligne et émis 28 bulletins électroniques d'information sur le droit criminel et le droit de la famille, proposant chacun des analyses et des mises à jour fréquentes de la

# MESSAGE DU CAJ ET DE LA CD (SUITE)

jurisprudence aux juges abonnés aux publications de l'INM. Cerise sur le gâteau, à l'automne 2022, l'INM a exposé ses travaux de formation judiciaire sur la scène internationale en étant l'hôte de l'IOJT 2022, la 10<sup>e</sup> conférence biennale de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire (IOJT).

Nos accomplissements en 2022-2023 ont été rendus possibles en raison d'une infrastructure organisationnelle moderne et éprouvée digne d'un institut de formation judiciaire célébrant son 35<sup>e</sup> anniversaire. Une modeste mais redoutable équipe de spécialistes des ressources humaines, des technologies de l'information, des communications et des finances travaille étroitement avec les membres des départements de l'éducation numérique et de la formation en présentiel, nous permettant ainsi d'adopter une approche globale et intégrée de la conception et de la prestation de la formation judiciaire. Nous sommes redevables au personnel dévoué de tous les départements qui œuvrent ensemble pour offrir aux juges canadiens les meilleures possibilités et expériences d'apprentissage possibles, que celui-ci se fasse dans une salle de séminaire, en ligne ou par une combinaison de ces deux canaux.

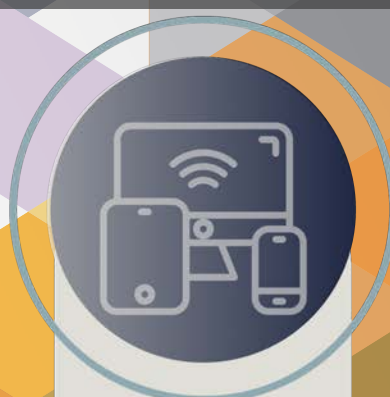
Enfin, nous souhaitons exprimer un remerciement tout particulier à nos nombreux juges bénévoles dévoués qui contribuent si généreusement à la formation judiciaire en nous offrant leur temps, leurs connaissances et leur expérience. Grâce à nos contributeurs judiciaires, nous pouvons remplir notre mandat qui consiste à bâtir une meilleure justice en offrant une formation judiciaire opportune, pertinente et innovante.

## INM EN CHIFFRES : ANNÉE FISCALE 2022-2023



79

PROGRAMMES  
DE FORMATION  
EN PRÉSENTIEL



40

NOUVEAUX COURS,  
RESSOURCES ET  
PUBLICATIONS  
EN LIGNE



DES SOLUTIONS DE  
PERFECTIONNEMENT  
PROFESSIONNEL  
INTÉGRÉES ET  
GRATUITES

## ◆ PRÉSIDENT

**Le très honorable  
Richard Wagner, C.P.**  
*Juge en chef du Canada*

Nommé juge en chef du Canada en 2017 après avoir siégé à la Cour suprême depuis 2012, le juge en chef Wagner a piloté de nombreuses initiatives visant à améliorer le système de justice tout au long de son illustre carrière juridique. Il continue sur cette voie en faisant la promotion de l'accès à la justice et du perfectionnement professionnel continu des juges.

## ◆ VICE-PRÉSIDENT

**L'honorable juge  
Nicholas Kasirer**  
*Cour suprême du Canada*

Le juge Kasirer a été nommé à la Cour suprême du Canada en 2019, après avoir été pendant dix ans juge à la Cour d'appel du Québec. Antérieurement, il a été professeur de droit à l'Université McGill, y occupant également le rôle de doyen de la faculté de droit de 2003 à 2009. Le juge Kasirer est l'auteur de plus d'une centaine de publications couvrant divers domaines, notamment le droit civil, le droit comparé et la linguistique juridique.



**S'investir dans l'éducation judiciaire revient à œuvrer  
en faveur de la démocratie et de l'État de droit.**



**Le très honorable Richard Wagner, C.P.**  
Juge en chef du Canada

## ◆ MEMBRES DU CONSEIL

### L'honorable juge Chantal Corriveau

*Cour supérieure du Québec*

La juge Corriveau, nommée à la magistrature en 2005, a agi comme Directrice de l'éducation à la Cour supérieure du Québec. Elle a siégé au conseil des gouverneurs de l'Institut canadien d'administration de la justice et du Forum canadien sur la justice civile, et a été présidente de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien.

### L'honorable Deborah E. Fry, Juge en chef

*Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador*

Deborah Fry a été nommée juge en chef de Terre-Neuve-et-Labrador en 2018. Depuis sa nomination en tant que juge en 2007, elle a pris part à des projets nationaux et internationaux et voue une passion au soutien des processus novateurs de règlement des différends. Avant sa nomination à la magistrature, la juge en chef Fry a poursuivi une longue et distinguée carrière au sein de la fonction publique, occupant le poste de sous-ministre de plusieurs ministères.

### L'honorable juge Theodore Tax

*Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse*

Parfaitement bilingue, le juge Tax a apporté à la magistrature plus de 30 années d'expérience juridique. Antérieurement à sa nomination en 2008, il a occupé le poste de Directeur principal du Ministère fédéral de la Justice, Région de l'Atlantique. Après avoir débuté sa carrière juridique à Winnipeg, le juge Tax a officié au sein de quatre cours d'appel, la Section de première instance de la Cour fédérale, les cours de première instance du Manitoba et de toutes les provinces de l'Atlantique, ainsi que le Tribunal canadien des droits de la personne.

### L'honorable Lise Maisonneuve, Juge en chef

*Cour de justice de l'Ontario*

Nommée juge en chef de la CJO en 2015, la juge en chef Maisonneuve poursuit ses efforts pour moderniser la Cour, faciliter l'accès à la justice et promouvoir la formation judiciaire. Avant de devenir juge en 2003, elle a pratiqué le droit pénal et a été conseillère juridique spéciale de l'ancien juge en chef du Canada, Brian Dickson, dans le cadre de plusieurs investigations militaires.

### L'honorable J.C. Marc Richard, Juge en chef

*Cour d'appel du Nouveau-Brunswick*

Le juge en chef Richard, nommé à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick en 2003, est activement impliqué dans la promotion de la déontologie judiciaire et de la formation judiciaire au Canada et à l'étranger. Il a été co-président du Comité consultatif canadien sur la déontologie judiciaire, a agi au titre de président de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, a été membre de plusieurs comités du Conseil canadien de la magistrature et a donné de nombreuses conférences dans le cadre des programmes de l'INM.



## ◆ MEMBRES DU CONSEIL

### M<sup>me</sup> Linda Lizotte-MacPherson

M<sup>me</sup> Lizotte-MacPherson, Cadre supérieure récemment retraitée, offre des conseils stratégiques aux cadres supérieurs du gouvernement fédéral et de l'industrie. Elle a notamment été présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada, et commissaire et chef de la direction de l'Agence du revenu du Canada.

### Doyenne Marie-Eve Sylvestre, S.J.D.

*Faculté de droit, Section de droit civil,  
Université d'Ottawa*

La doyenne Sylvestre enseigne le droit pénal à l'Université d'Ottawa. Ses travaux de recherche portent sur la judiciarisation des conflits sociaux et les mesures de rechange à la criminalisation, notamment en contexte autochtone. Membre fondatrice de l'Observatoire des profilages, la doyenne Sylvestre est également membre du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science de la Société royale du Canada. Elle a reçu la distinction d'avocate émérite du Barreau du Québec en 2022.

### Professeur Jeremy Webber

*Faculté de droit, Université de Victoria*

Le professeur Webber, qui a occupé le poste de doyen de la faculté de droit de l'UVic de 2013 à 2018, a abondamment disserté sur la théorie juridique, la théorie constitutionnelle, les droits des autochtones, le fédéralisme et le droit constitutionnel au Canada et au regard d'autres pays. Antérieurement à sa fonction de doyen à l'UVic, le professeur Webber a été membre de la Faculté de droit de l'Université McGill, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sydney en Australie, et titulaire de la chaire de recherche du Canada en droit et société à l'Université de Victoria de 2002 à 2014, renonçant à celle-ci au profit du poste de doyen. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, il est devenu professeur émérite à l'Université de Victoria.

## ◆ MEMBRES EX OFFICIO DU CONSEIL

### Danielle May-Cuconato

*Chef de la direction, INM*

M<sup>me</sup> May-Cuconato a intégré l'INM en tant que Chef de la direction en 2018 après plus de 20 ans de carrière au sein du gouvernement fédéral. Plus récemment, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au sein de Services Publics et Approvisionnement Canada, et celui de secrétaire générale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

### L'honorable juge Tom Crabtree

*Chef des affaires judiciaires, INM \**

Juriste accompli et ardent promoteur du perfectionnement professionnel des juges, le juge Crabtree s'est joint à l'INM en tant que chef des affaires judiciaires en 2020 après avoir été membre du Conseil des gouverneurs à titre de représentant du Conseil canadien des juges en chef. Il mène une brillante carrière au sein de la magistrature. Tout d'abord nommé à la Cour provinciale de la Colombie-Britannique en 1999, il en est devenu le juge en chef en 2010. Il a ensuite été nommé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique en 2018. Tout au long de sa carrière, le juge Crabtree a manifesté un profond intérêt pour les questions autochtones. Alors qu'il était juge en chef de la Colombie-Britannique, il a travaillé avec les communautés autochtones pour créer cinq nouveaux tribunaux relatifs à la détermination des peines.

*\*En détachement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique*

## ◆ SECRÉTAIRE

**M<sup>e</sup> Stéphanie Bachand**

*Conseillère juridique principale et chef de cabinet, Cour suprême du Canada*

M<sup>e</sup> Bachand possède une vaste et solide expérience professionnelle en tant que juriste. Elle a travaillé comme avocate dans un cabinet privé, diplomate, directrice de cabinet et conseillère principale en politique auprès de cadres supérieurs de la fonction publique fédérale, ainsi qu'autant qu'assistante juridique auprès de juges de cours internationales. Maîtrisant parfaitement l'anglais, le français et l'espagnol, elle a également piloté nombre d'initiatives visant à faciliter l'accès à la justice et à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit.

## ◆ MEMBRE HONORAIRE

**L'honorable Frank Iacobucci**

*Juge à la retraite, Cour suprême du Canada*

Compagnon de l'Ordre du Canada, l'honorable Frank Iacobucci a connu une brillante carrière dans le domaine juridique – dont 13 ans à la Cour suprême – ainsi qu'en milieu universitaire et gouvernemental. Plus récemment, il a conduit des examens indépendants pour le gouvernement fédéral ainsi que plusieurs gouvernements provinciaux et la police de Toronto. En outre, il s'est grandement impliqué dans les questions ayant trait aux populations autochtones.

## ◆ NOUVEAUX MEMBRES (2023)

**L'honorable Melissa Gillespie,  
Juge en chef**

*Cour provinciale de la Colombie-Britannique*

La juge en chef Gillespie détient un diplôme en droit de l'université de Toronto. Elle a débuté sa carrière juridique comme avocate de la Couronne en Colombie-Britannique. Nommée avocate de la Reine en 2009, la juge en chef Gillespie a prêté serment au titre de juge de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique en 2012. Après avoir occupé la fonction de juge en chef adjointe pendant cinq ans, elle fut nommée juge en chef en 2018. Par ailleurs, elle a participé activement à la prestation de programmes de formation destinés aux juges et à la communauté juridique dans son ensemble, tant au Canada qu'en Guyane, où elle a pris part à un projet qui visait à renforcer le système de justice pénale.

**L'honorable Martel D. Popescul,  
Juge en chef**

*Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan*

Le juge en chef Popescul a obtenu un baccalauréat en droit à l'université de la Saskatchewan en 1979, pour ensuite être admis au barreau de la Saskatchewan en 1980. Il a été nommé avocat de la Reine (Canada) en 1992 et avocat de la Reine (Saskatchewan) en 2000. Nommé à la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté en 2006 et devient juge en chef en 2012. Enfin, il a été maintes fois distingué pour sa contribution à l'enseignement du droit.



Je ne cesse de m'émerveiller du niveau de soutien que nous recevons de la part du personnel de l'INM.



Membre d'un comité de planification de l'INM

94%



de tous les juges  
répondants ont évalué  
les colloques nationaux  
de l'INM « Excellent »  
ou « Très bien. »

août 2022 à  
février 2023



Après deux ans de formation judiciaire dispensée essentiellement en ligne, l'INM a repris en avril 2022 l'organisation de programmes en présentiel. Les juges étaient enthousiastes à l'idée de retrouver leurs pairs, de se former auprès d'experts, de débattre d'idées complexes et de perfectionner des compétences telles que le jugement rendu séance tenante.

Les juges ont mentionné l'intérêt de pouvoir travailler en commun sur des problèmes en face à face. Un des participants au *Colloque de droit civil* notamment fait le commentaire suivant : « Les exercices en petits groupes sont très utiles puisqu'ils permettent de mettre en pratique les concepts que les conférenciers nous ont exposés ». Un juge qui a participé au *Colloque sur les traditions juridiques autochtones* a indiqué ce qui suit : « Écouter des conférenciers de qualité, rencontrer des collègues de tout le Canada et envisager la manière dont nous pouvons intégrer les enseignements acquis dans nos salles d'audience a été une expérience enrichissante ».

Malgré les contraintes occasionnelles liées à la résurgence de la COVID-19 et aux restrictions subséquentes sur les rassemblements en présentiel, l'INM a offert 79 programmes à travers le Canada au cours de l'exercice financier 2022-2023, soit un total de 211 jours de formation judiciaire. Ce chiffre représente une augmentation de presque 30 jours comparativement à la moyenne des programmes offerts avant la pandémie tout comme témoigne de l'engagement des juges envers leur perfectionnement professionnel et de l'aptitude de l'INM à répondre efficacement à leurs besoins en matière de formation. D'autre part, il convient de souligner que ces programmes ont constitué l'une des premières occasions pour les nombreux juges nommés pendant la pandémie de se rapprocher de leurs collègues et d'apprendre d'eux en personne, ainsi que de mettre en pratique les compétences judiciaires nécessaires aux audiences.

Enfin, il importe de souligner qu'en rétablissant les colloques en présentiel, l'INM ne s'est pas simplement cantonné à un retour aux pratiques antérieures. L'Institut s'est au contraire appuyé sur les nombreuses innovations en matière de formation numérique introduites en raison de la pandémie, créant de la sorte une formation judiciaire plus accessible et centrée sur l'utilisateur qui répond à la nouvelle réalité d'une magistrature mue par la technologie. En outre, l'INM a renforcé les liens entre l'apprentissage virtuel et l'apprentissage en présentiel, de même qu'entre l'apprentissage en direct et l'apprentissage sur demande, approche qui est devenue au cours de l'exercice 2022-2023 un pôle d'apprentissage plus intégré et plus élaboré.

## La logistique associée au retour à la formation en présentiel

L'ensemble du personnel de l'INM a travaillé inlassablement, à l'échelle de l'organisation, pour veiller à ce que les programmes puissent se dérouler en présentiel, une fois établi par les autorités de santé publique qu'il était possible de le faire en toute sécurité. Notre personnel a pavé la voie à un retour réussi de la programmation en présentiel en 2022-2023 en :

- Acquérant les compétences nécessaires à la conception et à la conduite de programmes hybrides
- Élaborant de nouveaux protocoles de santé et de sécurité ainsi que des plans de communication de sorte à permettre aux juges un apprentissage efficace dans un environnement sécuritaire
- Préparant et déployant des plans d'urgence pour faire face aux défis logistiques de dernière minute associés aux restrictions de santé publique causées par la pandémie

## Commentaires des juges

*Puisque l'INM est une organisation dirigée par des juges, elle s'appuie sur des membres de la magistrature pour diriger les comités de planification de tous ses colloques. À l'automne 2022, soucieux d'évaluer le niveau de satisfaction quant au travail de l'INM et de vérifier dans quelle mesure l'Institut peut optimiser ses services aux tribunaux et aux juges canadiens, l'INM a sollicité les membres des comités de planification en leur demandant de répondre à un sondage dont le résultat s'est avéré extrêmement positif.*

« Une grande part de ces efforts est invisible. Je me rends sur place, tout est parfait, et cela sans que j'aie à songer à quoi que ce soit. »

« Tous les aspects (de la planification et de la prestation du programme) ont été exceptionnels. Le personnel de l'INM est excellent. Ils sont soucieux de leur travail et le font bien. »

« L'équipe est archi professionnelle. Tout est impeccable. On se sent comme des héros et c'est vous qui avez fait le travail. »

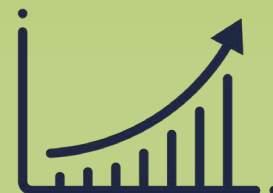
« Je ne cesse de m'émerveiller du niveau de soutien dont nous bénéficions de la part du personnel de l'INM. Ils sont toujours agréables et bien organisés lors des réunions d'organisation requises pour veiller à ce que nos juges bénéficient d'une expérience pédagogique intéressante et instructive. »

« Nous sommes en effet très chanceux de pouvoir nous reposer sur une organisation d'une telle qualité. Je suis conscient(e) que l'INM est tenu en très haute estime tant par les juges canadiens que par les juges du monde entier. J'en comprends aisément la raison! »



# 211

jours de formation  
judiciaire dispensés  
au cours de l'année  
fiscale 2022-2023



**“Contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature”**

**– MANDAT DE L'INM**

En remplissant son mandat, l'INM est déterminé à respecter la primauté du droit, l'indépendance judiciaire ainsi que les valeurs et les principes énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le programme de formation de l'INM est élaboré avec rigueur et régulièrement révisé afin de veiller à ce que la formation judiciaire réponde aux besoins d'apprentissage des juges, tienne compte des évaluations et des commentaires, traite des nouveaux développements juridiques et reflète notre société en perpétuelle évolution.

Le programme de l'INM est exhaustif et couvre toutes les sphères de compétences et d'aptitudes judiciaires. En effet, si les juges doivent maîtriser le droit et les règles de la preuve, ils se doivent également de posséder les compétences nécessaires à la gestion d'une audience et des différents participants, tout en appréhendant le contexte dans lequel le litige a été soulevé. Les juges doivent être de bons communicants, à même de prendre des décisions et de les expliquer avec clarté. Ainsi, notre programme comprend des cours sur les éléments de preuve, la gestion des instances, la rédaction des jugements, les jugements rendus séance tenante, la déontologie judiciaire, la compétence culturelle, la communication dans la salle d'audience, les traditions juridiques et les systèmes juridiques autochtones, la violence entre partenaires intimes et l'accès à la justice. Ces cours viennent compléter un large éventail de programmes sur des sujets de droit substantiel allant du droit de la famille à l'insolvabilité ou encore au droit relatif aux agressions sexuelles.

Tous nos programmes intègrent des informations sur le contexte social dans lequel les juges instruisent les affaires ainsi que sur les éléments susceptibles de peser sur l'engagement des citoyens envers le système juridique. En outre, ces informations contextuelles entendent sensibiliser les juges aux multiples réalités sociales, culturelles et économiques qui existent au Canada et les rendre plus aptes à y répondre.

## Une approche exhaustive et intégrée

La formation judiciaire offerte par l'INM comprend un ensemble intégré de colloques en présentiel et de ressources pédagogiques numériques qui accompagnent les juges tout au long de leur carrière. Grâce à des programmes intensifs en présentiel, les juges

peuvent échanger avec leurs pairs sur plusieurs jours, approfondir des questions avec des formateurs et des collègues, et s'exercer et mettre en pratique leurs compétences tout en bénéficiant d'un retour d'information direct. Les ressources pédagogiques numériques sur le site Web judiciaire de l'INM permettent un apprentissage personnalisable et répondent promptement aux besoins immédiats en matière de recherche et de perfectionnement.

Les offres d'éducation numérique et de formation en présentiel de l'INM répondent aux besoins de formation des juges de tout le pays, aux différentes étapes de leur carrière et à tous les échelons du système judiciaire (supérieur, provincial et territorial). Disposer d'un large éventail de possibilités de perfectionnement professionnel



**La formation judiciaire offerte par l'INM comprend un ensemble intégré de colloques en présentiel et de ressources pédagogiques numériques qui accompagnent les juges tout au long de leur carrière.**



pour les membres de la magistrature soutient une formation judiciaire continue, intégrée, souple et adaptée aux différentes préférences d'apprentissage, aux sessions des tribunaux et aux situations personnelles.

Pour mesurer l'éventail complet du soutien au perfectionnement professionnel offert aux juges, il convient de considérer la trajectoire de carrière des juges canadiens nouvellement nommés. En effet, dès leur nomination, les nouveaux juges ont accès à toutes les ressources disponibles à la demande sur le site Web de l'INM destiné aux juges, notamment une *Page de ressources pour les nouveaux juges*, un Guide pour les nouveaux juges détaillé et une série de balados sur la déontologie et les principes judiciaires qui les guideront dans leur nouveau rôle. D'autre part, les juges ont la possibilité de suivre l'un des cours d'auto-apprentissage sur demande conçus par l'INM et destinés à fournir aux nouveaux juges le programme nécessaire avant d'instruire une affaire. En s'appuyant sur leurs connaissances

juridiques et leur expertise, les juges sont libres de choisir les cours d'auto-apprentissage les mieux adaptés à leur nouveau rôle et à leurs nouvelles responsabilités.

Ces ressources et cours sur demande sont complétés par un ensemble exhaustif de programmes en présentiel. Au cours de leur première année sur le banc, les juges participeront à un colloque national intensif en présentiel spécialement conçu pour répondre à leurs besoins en tant que juges de nomination provinciale ou fédérale. Ces colloques constituent une occasion de travailler aux côtés de pairs et d'experts de tout le pays, d'organiser des ateliers et de mettre en pratique les compétences essentielles des juges et des tribunaux, mais aussi d'approfondir et d'améliorer l'apprentissage dispensé par le biais de ressources numériques dès la nomination. En outre, les nouveaux juges participeront à des programmes de formation en présentiel élaborés spécifiquement pour leur cour. Ces colloques abordent des questions pertinentes au regard de la région dans laquelle ils siègent, tout en tenant compte du contexte législatif et social de la province ou du territoire en question.

Lors de tous ces programmes, les nouveaux juges seront orientés vers les ressources numériques pertinentes de l'INM, leur permettant ainsi de poursuivre leur perfectionnement professionnel entre les colloques en présentiel en fonction de leurs besoins.

Les programmes et ressources de formation judiciaire conçus pour les juges pour leurs premières années sur le banc ne constituent qu'un début. En effet, à mesure que les juges progresseront dans leur carrière, ils se verront offrir d'innombrables occasions de parfaire leurs connaissances sur cette assise pédagogique en participant à des études plus approfondies sur des questions pertinentes à leur activité. Pour ce faire, ils bénéficieront à la fois de programmes continus spécifiques à leurs tribunaux et de programmes nationaux portant sur le droit criminel, le droit de la famille et le droit civil, ainsi que sur les compétences judiciaires. Ces dernières comprennent le rendu de jugements séance tenante, la rédaction de jugements, la compétence culturelle et la sensibilisation au contexte. En participant

« À mesure que les juges progresseront dans leur carrière, ils se verront offrir d'innombrables occasions de parfaire leurs connaissances. »

## Connaissances de base

LES JUGES DOIVENT EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR L'ÉVOLUTION DE TOUS LES SECTEURS DU DROIT LÉGISLATIF ET DE LA JURISPRUDENCE QUI SE RAPPORTENT À LEUR TRAVAIL. CELA INCLUT LES EFFORTS QUI SONT FAITS POUR CONCILIER LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES AVEC LES RÈGLES DE DROIT EN VIGUEUR AINSI QU'AVEC LE CADRE CONSTITUTIONNEL CANADIEN DANS SON ENSEMBLE.

## Compétences judiciaires

LES JUGES DOIVENT CONNAÎTRE L'IMPORTANCE, LA PORTÉE ET LES LIMITES DE LEUR RÔLE SUR LE PLAN PRATIQUE, CE QUI LEUR PERMET DE GÉRER DE MANIÈRE EFFICACE LES INSTANCES ET LES SALLES D'AUDIENCE, DE VEILLER À CE QUE L'ON TRAITÉ LES PARTIES ET LES TÉMOINS AVEC CIVILITÉ ET COURTOISIE, ET DE COMMUNIQUER LEURS DÉCISIONS D'UNE MANIÈRE QUE TOUS LES OBSERVATEURS INTÉRESSÉS PEUVENT COMPRENDRE.

## Sensibilisation contextuelle

LES JUGES DOIVENT COMPRENDRE CE QUE SONT LA DIVERSITÉ ET LES DÉSAVANTAGES SUR LE PLAN SOCIAL, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE, ET EN TENIR COMPTE. CELA PERMET AUX JUGES DE RESPECTER LES PRINCIPES JURIDIQUES TOUT EN COMPRENANT, D'UNE CERTAINE MANIÈRE, LES GENS QUI SE PRÉSENTENT DEVANT EUX, ET CONTRIBUE AINSI À LA GARANTIE CONSTITUTIONNELLE D'ÉGALITÉ.

à des programmes en présentiel et en accédant à des ressources numériques, les juges seront à même d'acquérir et de conserver en permanence le plus haut niveau de connaissances et de compétences judiciaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles conformément aux normes les plus élevées.

## Bilan des 35 ans : le point sur la programmation de l'INM

Pour veiller à ce que l'INM continue d'exceller dans la conception, l'élaboration et la prestation de la formation judiciaire pour tous les juges du Canada, l'organisme a récemment mené à bien une révision formelle et approfondie de l'ensemble de sa programmation de formation judiciaire. Cette révision avait pour objectif de voir au-delà du niveau de satisfaction à l'égard

des programmes de l'INM exprimé par les participants judiciaires et de procéder à une évaluation objective de la qualité du programme de formation de l'INM, de son harmonisation avec les pratiques exemplaires de la pédagogie appliquée à la formation judiciaire, de sa capacité de répondre aux besoins des juges et du niveau de soutien qu'il apporte à la réalisation des objectifs en matière de perfectionnement professionnel.

Même si la révision n'était pas censée être menée au moment de la pandémie, les profondes mutations qu'elle a provoquées - dans le système juridique, dans la formation des juges ainsi que dans la vie en général - ont fourni une occasion unique de repenser les méthodes employées dans le domaine de la formation judiciaire qui, auparavant, étaient considérées comme évidentes. En dépit de l'exhaustivité de l'examen, le rapport final n'a pas identifié de lacunes ou de manques importants dans la conception et la prestation de la formation judiciaire telle qu'actuellement dispensée par l'INM. Le rapport conclut que l'organisme offre toujours des programmes de formation exceptionnels qui répondent aux besoins des juges canadiens en matière de perfectionnement professionnel.

Le rapport a néanmoins formulé 33 recommandations qui visent à améliorer et à promouvoir la qualité et l'efficacité du programme de formation de l'INM sur une base continue. Ces recommandations touchent à des questions et à des défis essentiels pour la formation judiciaire contemporaine, à savoir : l'articulation des objectifs de perfectionnement professionnel, la réactivité et l'adaptabilité de la programmation à l'évolution des contextes, la relation entre les programmes nationaux et les programmes rattachés aux tribunaux, le choix des méthodes de prestation de la formation (notamment combiner l'apprentissage en présentiel à l'apprentissage virtuel), et la transparence du programme de formation.

Les recommandations du rapport et l'analyse qui les étaye ont déjà déclenché des discussions franches qui ont abouti à de nouvelles idées ainsi qu'à des approches stimulantes et pertinentes à tous les éléments des activités de l'INM. Les résultats de la révision alimenteront la réflexion autour de l'élaboration de notre nouveau plan stratégique et de la réalisation de notre mandat alors que l'Institut célèbre 35 ans de « contribution à une meilleure justice ».

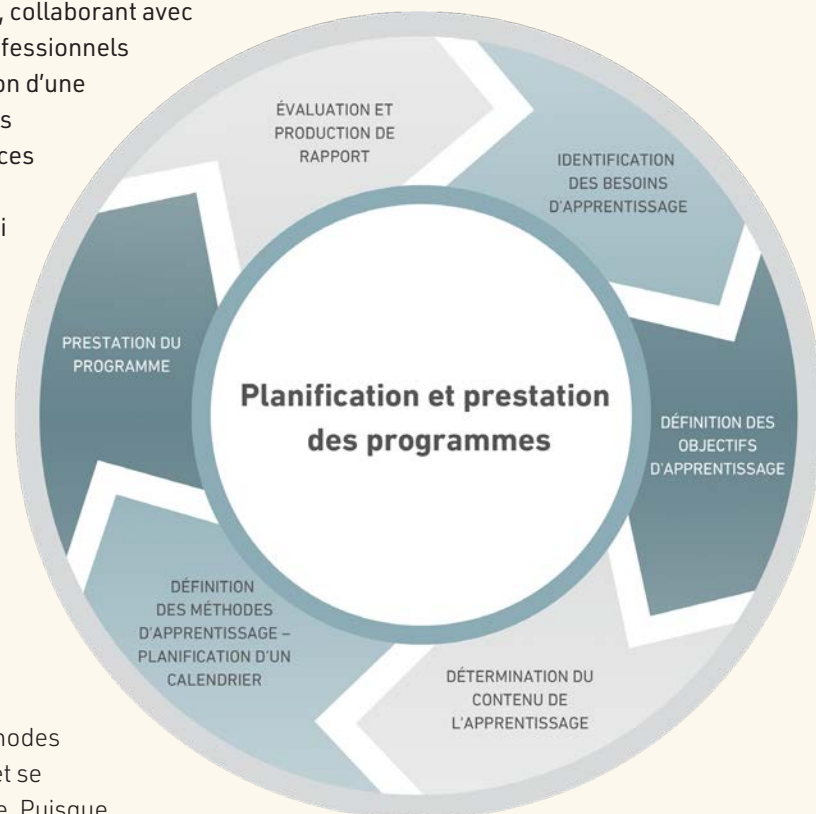


# UNE SOLIDE ASSISE : LA PÉDAGOGIE DE L'INM

La réputation mondiale de l'INM en matière de formation judiciaire repose depuis 35 ans sur l'élaboration de programmes répondant aux meilleures pratiques en matière de formation des adultes. En effet, les juges occupent une place de premier plan dans ce processus, collaborant avec les avocats chargés de la formation judiciaire et les professionnels de la planification d'événements de l'INM à la conception d'une formation qui non seulement traite de tout le champ des préoccupations judiciaires, notamment les connaissances de fond, le perfectionnement des compétences et le contexte social (voir l'illustration à la page 13), mais qui fait également appel à des approches pédagogiques de premier plan pour les apprenants adultes.

## Conception et prestation du programme

Une formation pour adultes efficace débute par une planification minutieuse. En accord avec les meilleures pratiques en matière de formation des adultes, le processus de planification de l'INM commence par l'identification des besoins d'apprentissage et la définition des objectifs du programme. Le travail se poursuit par la prise de décisions relatives au contenu du programme, aux méthodes d'apprentissage et aux membres du corps professoral et se termine avec la prestation et l'évaluation du programme. Puisque l'étape de l'évaluation permet ensuite de réexaminer les besoins d'apprentissage et de concevoir les programmes futurs, il est aisé de considérer que le processus de conception des programmes de formation judiciaire de l'INM suit un cycle continu.



## Apprentissage par l'expérience

En termes de méthodes d'apprentissage, l'INM a recours à des approches pédagogiques qui reposent sur les compétences et l'expérience adaptées à la pédagogie appliquée aux adultes. En effet, les programmes de l'INM combinent systématiquement des occasions qui permettent aux juges de s'appuyer sur des expériences concrètes, de s'engager dans une réflexion personnelle, d'acquérir des connaissances conceptuelles et de mettre en pratique les enseignements acquis. Cette approche se traduit par une satisfaction accrue des participants et une meilleure appréhension d'un contenu complexe dans la mesure où elle se fonde sur l'expérience personnelle des juges, facilite l'engagement envers le contenu, favorise l'appropriation du processus d'apprentissage et associe étroitement l'apprentissage aux réalités quotidiennes de la fonction judiciaire.

## Planification du perfectionnement professionnel

Les juges, tout comme la plupart des adultes, apprennent mieux lorsque leur formation est autodirigée. À cette fin, l'INM offre aux juges la possibilité d'utiliser un outil de planification du perfectionnement professionnel en ligne afin de les soutenir dans l'élaboration d'un plan personnalisé ainsi que dans la création facilitée d'un registre des formations en présentiel et de l'éducation en ligne suivies chaque année par l'intermédiaire de l'INM ou d'autres organisations.

# LIEUX DES COLLOQUES DE L'INM



L'INM organise des programmes nationaux et des programmes rattachés aux tribunaux dans toutes les provinces et tous les territoires, qui permettent ainsi aux plus de 2 600 membres de la magistrature canadienne d'avoir accès à des possibilités de perfectionnement professionnel en présentiel.

## AVRIL 2022 À MARS 2023

Cour supérieure du Québec :  
Partage des biens en matière  
familiale – la société d'acquêts

Colloque de formation de la Cour  
du Banc de la Reine du Manitoba

Colloque sur le leadership pour  
les juges en chef, les juges en  
chef adjoints, et les juges en chef  
associés

La maîtrise de la rédaction des  
jugements : colloque conjoint de  
l'ICAJ et l'INM

Atelier sur les directives au jury  
en matière pénale

Colloque de formation de  
printemps de la Cour supérieure de  
justice (Ontario)

Colloque sur les actions collectives

Colloque de droit civil

Rendre jugement séance tenante

Colloque de formation de la  
Cour d'appel du Manitoba

Accès à la justice pour les enfants :  
mise en œuvre des droits des  
enfants

Colloque de formation de la  
Cour suprême de la Colombie-  
Britannique : colloque pour  
les nouveaux juges

Cour d'appel du Québec –  
Assemblée de formation du  
printemps

Assemblée générale annuelle  
conjointe de la Cour de justice de  
l'Ontario et de l'Association des  
juges de l'Ontario

Colloque de formation de la  
Cour suprême de la Colombie-  
Britannique

Colloque de formation des Cours  
suprêmes de la Nouvelle-Écosse  
et de l'Île-du-Prince-Édouard

Colloque conjoint de formation  
de la Cour d'appel et de la Cour du  
Banc de la Reine de l'Alberta

Colloque de formation de la  
Cour du Banc de la Reine de la  
Saskatchewan

Colloque de formation de la  
Cour suprême de Terre-Neuve-  
et-Labrador

Cour supérieure du Québec :  
Assemblée divisionnaire  
(Montréal)

Cour supérieure du Québec :  
Assemblée divisionnaire  
(Québec) – Le savoir-être et le  
savoir-faire du juge : pistes de  
réflexion

Colloque sur les habiletés à  
l'intention des juges provinciaux et  
territoriaux nouvellement nommés

Colloque de formation du  
Nouveau-Brunswick : Les  
conférences St-Andrews 2022 XV

Colloque de formation du  
Nouveau-Brunswick : Les  
conférences St-Andrews 2022 XV –  
Division de la famille

Juger dès vos cinq premières  
années : droit de la famille (juges  
de nomination fédérale)

Réunion de la Cour et colloque de  
formation de la Cour canadienne  
de l'impôt

Colloque de formation s'adressant  
aux membres de tous les tribunaux  
de l'Île-du-Prince-Édouard

Les surnuméraires : aujourd'hui et  
demain (bilingue)

Laissez-vous inspirer – Innover  
pour rendre jugement et découvrir  
le Nord (programme conjoint du  
CCAIFJ et de l'INM)

Colloque 50<sup>e</sup> anniversaire de la  
Cour d'appel fédérale et de la  
Cour fédérale





Juger mieux, juger plus intelligemment (Colloque conjoint de l'ACJCS et de l'INM)

Atelier sur les éléments de preuve

Colloque sur le droit de la famille - conférences de règlement à l'amiable

Colloque des tribunaux du Nord

Colloque de formation Robert Tuck de la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick 2022

Colloque annuel sur le droit de la famille de la Cour de justice de l'Ontario

Une justice en mouvement : colloque national de formation

Colloque de formation de la Cour d'appel fédérale

Colloque conjoint de formation des Cours d'appel de la Saskatchewan et du Manitoba

Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta

Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan : Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Colloque de formation des Cours d'appel des provinces de l'Atlantique

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta

Colloque de formation annuel de la Cour fédérale

Cour d'appel du Québec : Assemblée générale annuelle

Colloque de la région de l'Est de la Cour de justice de l'Ontario

Cour supérieure du Québec : Assemblée générale annuelle

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi du Manitoba

Colloque pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (droit civil)

Colloque pour les juges fédéraux nouvellement nommés : programme conjoint de l'automne de l'ICAJ et de l'INM (Common Law)

Colloque de la région de Toronto de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation de la Cour d'appel du Manitoba et souper de retraite

IOJT 2022—Une formation judiciaire efficace : comprendre les populations vulnérables

Colloque de la région du Nord de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque de formation Heidi S. Levenson Polowin de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Colloque de formation d'automne de la Cour supérieure de justice (Ontario)

Colloque de formation de la Cour suprême de la Colombie-Britannique

Prévenir les condamnations injustifiées

Colloque sur les procès devant jury en matière pénale

Colloque de la région de l'Ouest de la Cour de justice de l'Ontario

# LA FORMATION EN PRÉSENTIEL (SUITE)

Colloque de formation s'adressant aux membres de tous les tribunaux de la Nouvelle-Écosse

Colloque sur les habiletés à l'intention des juges provinciaux et territoriaux nouvellement nommés

Cour supérieure du Québec :  
Conférence de règlement à l'amiable

Entendre et trancher les questions relatives à la *Charte*

Colloque de formation de la Cour canadienne de l'impôt

Colloque de formation de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador

Cour supérieure du Québec :  
Partage des biens en matière familiale – le patrimoine familial

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan

Juger dès vos cinq premières années : droit criminel (juges de nomination fédérale)

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta : 101

Colloque de formation de la Cour d'appel de l'Alberta

Colloque de formation de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta

Régler les révisions judiciaires de façon efficace : colloque conjoint de l'ICAJ et l'INM

Colloque sur le droit des affaires, le droit des sociétés et le droit commercial

Colloque sur l'insolvabilité

Institut de perfectionnement des juges de la Cour de justice de l'Ontario

Colloque sur le droit de la famille : les questions financières et de biens

Communiquer de façon efficace dans votre salle d'audience

Colloque sur les traditions juridiques autochtones

La gestion et le contrôle de procès par jury complexes en matière criminelle

Colloque sur le droit criminel

## INM EN CHIFFRES : ANNÉE FISCALE 2022-2023

**MISES À JOUR  
JURIDIQUES OPPORTUNES  
ET PERTINENTES**



**PLUS DE 2 000 ABONNEMENTS  
AUX BULLETINS ÉLECTRONIQUES**

**RESSOURCES NUMÉRIQUES  
ESSENTIELLES**

**BOÎTE À OUTILS JUDICIAIRE :  
LE DROIT RELATIF AUX  
AGRESSIONS SEXUELLES**



**2 770 CLICS EN 2022-2023**

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### **ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES ENFANTS : MISE EN ŒUVRE DES DROITS DES ENFANTS**

Les enfants comptent parmi les membres les plus vulnérables de la société et ont droit à une protection juridique accrue de la part des tribunaux. Ce séminaire de trois jours réfléchira aux raisons pour lesquelles les droits de l'enfant importent dans tous les domaines du droit, la signification pour les enfants d'avoir le droit de participer aux décisions qui les concernent, les moyens pour mettre en œuvre les droits de l'enfant dans la salle d'audience, et comment tenir compte de ces droits efficacement dans le processus décisionnel.



## NOUVEAU ET DIGNE D'INTÉRÊT

- Les adolescents ont participé à la planification du programme.

## TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS



## NOUVEAU COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE **LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS**

Ces tutoriels axés sur les tâches fournissent un aperçu succinct des distinctions nuancées mais essentielles qui existent entre le droit pénal des adultes et celui des jeunes. Ils abordent des sujets tels que les audiences de mise en liberté sous caution pour les jeunes, les plaidoyers de culpabilité, les demandes de casier judiciaire pour les jeunes ainsi que les procès.

« La participation d'un corps professoral jeune partageant son vécu, ses perspectives et qui répondait aux questions m'a apporté une perspective nouvelle sur les personnes que nous servons ... ainsi que sur les répercussions de nos décisions. »

## NOUVEAU COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE **VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES : CADRE LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE VPI**

Le premier module de ce cours offre un aperçu du cadre juridique canadien, notamment les nombreuses mesures législatives adoptées pour protéger les enfants de la violence. La formation aborde les thèmes suivants : la violence familiale et la *Loi sur le divorce*; les lois provinciales et territoriales concernant le rôle parental; et les lois sur la protection de l'enfance.

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### UNE JUSTICE EN MOUVEMENT : COLLOQUE NATIONAL DE FORMATION

*Une justice en mouvement*, conçu par des juges francophones de tout le Canada, a constitué le premier programme national de l'INM à se tenir principalement en français (l'interprétation simultanée était proposée, comme cela est le cas pour tous les programmes nationaux de l'INM). Son thème général a été inspiré par la visite officielle de la Cour suprême du Canada à Québec en septembre 2022. Ce fut l'occasion d'aborder diverses tendances dans le système judiciaire. Tout d'abord, la tendance est à un système judiciaire cherchant à davantage se rapprocher du public et, en particulier, des personnes marginalisées et/ou vulnérables. Cette tendance du système judiciaire à se rapprocher du citoyen, entendu de la manière la plus inclusive possible, se manifeste à différents niveaux et dans différents domaines du droit. Le programme a également étudié les orientations suivies par le système judiciaire ces dernières années dans le domaine de la procédure, notamment le recours accru au mode substitutif de résolution des différends (MSRD) et à la technologie, en particulier comme moyen de renforcer l'accès à la justice.

## NOUVEAU ET DIGNE D'INTÉRÊT

- Premier programme national à se dérouler principalement en français



## TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS

« La conférence judiciaire axée sur le thème général de notre engagement auprès de groupes spécifiques tels que les populations autochtones et les membres des minorités linguistiques fut rafraîchissante et stimulante. »

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### LAISSEZ-VOUS INSPIRER : INNOVER POUR RENDRE JUGEMENT ET DÉCOUVRIR LE NORD

Le séminaire conjoint 2022 du Chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges et de l'INM a exploré comment les juges peuvent avantageusement aborder les questions émergentes et remettre en cause les processus établis en recourant à la créativité pour susciter l'innovation.



## NOUVELLE SÉRIE DE BLOGUES L'ÉTHIQUE DE VIE DES JUGES

La question de l'engagement des juges dans leurs communautés, de leur place dans les médias sociaux et de leur voix en tant qu'êtres humains hors de leur rôle judiciaire demeure complexe, et ce, tout particulièrement avec la prolifération des médias sociaux et des conceptions de plus en plus étreignées de la société en matière de protection de la vie privée. Dans cette série de blogues captivants et sincères, la juge Alice Woolley de la Cour du Banc du Roi de l'Alberta réfléchit aux défis que les juges doivent relever pour concilier leur humanité sous-jacente et leur rôle judiciaire.

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### JUGER MIEUX, JUGER PLUS INTELLIGEMENT

Ce programme traite de l'utilisation de la technologie en salle d'audience et des possibilités qu'elle offre.



## NOUVEAU GUIDE INTRODUCTION AUX SCIENCES RECHERCHES QUALITATIVES

Évaluer les témoignages d'experts peut se révéler particulièrement ardu lorsque l'opinion se fonde sur des études non statistiquement quantifiables ou non reproductibles. Cet abécédaire se veut un guide sur la manière d'aborder les preuves provenant d'études qualitatives, en traitant des caractéristiques communes des méthodologies de recherche qualitative et en précisant les quatre critères clés de la fiabilité : crédibilité, transférabilité, fiabilité et concordance.



## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### COLLOQUE SUR LES TRADITIONS JURIDIQUES AUTOCHTONES

Organisé à Whitecap, en Saskatchewan, ce colloque de trois jours a étudié les différentes approches adoptées par les communautés de l'Île de la Tortue concernant des domaines spécifiques d'innovation du droit autochtone. Le dernier jour a offert aux participants la possibilité de transposer dans la salle d'audience les enseignements acquis au cours du colloque. Le programme comportait également une composante hors site.



## TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS

« Il est primordial que ce colloque se tienne dans une communauté telle que Whitecap. »

## SÉRIES DE WEBINAIRES

### LES PEUPLES AUTOCHTONES, LA VIOLENCE SEXUELLE ET LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Le système de justice canadien est aux prises depuis des dizaines d'années avec une surreprésentation des peuples autochtones, tant du côté des délinquants que de celui des victimes d'un acte criminel. Dans cette série de webinaires, des représentants de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et de la magistrature canadienne partagent leurs idées sur les moteurs sociaux de cette surreprésentation, et sur la façon dont les tribunaux peuvent améliorer les résultats de la justice pénale dans les affaires de nature criminelle qui mettent en cause des membres des collectivités autochtones.

## COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE PRINCIPES DE LA JUSTICE RÉPARATRICE ET DE LA DÉTERMINATION DE LA PEINE

Le chapitre *Détermination de la peine à infliger aux délinquants autochtones* du mini-cours de l'INM traitant de la détermination de la peine fournit aux juges un aperçu de la logique et de l'applicabilité de l'article 718.2(e) du *Code criminel*, se penche sur les décisions de la Cour suprême dans *Gladue* et *Ipeelee*, et passe en revue les options en matière de détermination de la peine.

## NOUVEAU COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE LA SURREPRÉSENTATION DES AUTOCHTONES DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

Lorsque la Cour suprême du Canada a rendu sa décision fondamentale dans l'affaire *R. c. Gladue* en 1999, imposant aux juges de la détermination de la peine d'« examiner toutes les sanctions substitutives applicables » pour tous les délinquants et de « porter attention aux circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones », les autochtones représentaient alors 3 % de la population canadienne et environ 17 % de la population carcérale. La Cour suprême du Canada a qualifié cette situation de « crise dans le système canadien de justice pénale ». Entre 2020 et 2021, les adultes autochtones représentaient 5 % de la population adulte et environ 32 % des admissions en milieu carcéral. Ce cours explore la crise en détail et sous différentes perspectives. Il aborde également l'application des principes *Gladue*, les feuilles de route en matière de détermination de la peine, les programmes de réadaptation au sein de la communauté et d'autres approches de la question de la surreprésentation.



## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL RENDRE JUGEMENT SÉANCE TENANTE

Ce colloque pratique a apporté aux juges des outils utiles, des modèles et d'autres documents à utiliser lors de la préparation, de l'élaboration ou du prononcé de décisions et de jugements séance tenante. Les participants ont pu explorer les divers types de jugements oraux, la méthode de préparation pour de tels jugements à chaque étape d'une affaire et comment en déterminer la pertinence. Ils ont également eu le loisir de mettre en pratique et de recueillir les commentaires de professeurs et d'animateurs chevronnés sur les décisions et les jugements rendu oralement séance tenante.

## NOUVEAU ET DIGNE D'INTÉRÊT

- Bijuridique et bilingue pour la première fois

## NOUVEL OUTIL DE RECHERCHE TERMINOLOGIQUE QWERI: RECHERCHES DÉTAILLÉES OU PLEIN TEXTE

Le site Web de l'INM dispose d'un nouvel outil de recherche puissant qui permet des recherches booléennes complexes et offre aux juges la possibilité de consulter instantanément la collection sans cesse croissante d'ouvrages et de publications de l'Institut, notamment la *Boîte à outils judiciaire – le droit relatif aux agressions sexuelles* (voir page 31). Qweri exploite le même moteur de recherche juridique intelligent et bilingue que CanLII, aussi utilisé par de nombreux tribunaux canadiens.

## NOUVEAU GUIDE EN LIGNE

### **GUIDE DE SURVIE DES NOUVEAUX JUGES** CHAPITRE SUR LA QUESTION DE RENDRE DES JUGEMENTS

Cette ressource apporte des réponses claires, rapides et pratiques aux questions susceptibles de se poser au cours des premières années qui suivent la nomination au banc. Rédigé par des juges pour des juges, le Guide aborde des sujets tels que le syndrome de l'imposteur, la rédaction de jugements et les défis posés par les audiences émotionnelles. Le chapitre 7 traite de la question de rendre des jugements, tant par écrit que prononcés oralement, et aux conditions de délivrance de chacun d'entre eux.



## LES PROPOS DES JUGES SUR LE GUIDE

« En tant que juge très récemment nommé, je suis extrêmement rassuré de pouvoir bénéficier de cette ressource. »

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### **COMMUNIQUER DE FAÇON EFFICACE** DANS VOTRE SALLE D'AUDIENCE

Présenté par un corps professoral expérimenté et des spécialistes en communication, ce programme interactif aide les juges à : communiquer de manière authentique avec les personnes qui comparaissent devant eux, dans le cadre de leur rôle judiciaire; développer les compétences de base en communication, en mettant l'accent sur la voix, le contenu, la communication non verbale et l'écoute efficace; reconnaître et contrer les préjugés inconscients; et gérer les environnements de salle d'audience difficiles.

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### JUGER DÈS VOS CINQ PREMIÈRES ANNÉES : DROIT DE LA FAMILLE (JUGES DE NOMINATION FÉDÉRALE)

Ce cours intensif est axé sur les compétences dont les juges ont besoin pour gérer de manière équitable et efficace les procès en matière de droit de la famille. Ces compétences comprennent la communication avec les personnes en situation de crise, les conférences de règlement, la gestion à long terme d'un dossier, la détermination des besoins des parties et de leur famille, et bien davantage.



## TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS

« Ce fut un programme très bien conduit. La semaine fut éprouvante, mais les informations communiquées étaient si abondantes et si précieuses. Les conférenciers étaient tout à fait remarquables. »

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

### COLLOQUE EN DROIT DE LA FAMILLE : LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET DE BIENS

Ce programme, dont l'accent sera mis sur les questions financières et de biens, abordera les questions les plus épineuses dans ce secteur du droit de la famille, ainsi que de nouveaux enjeux qui se profilent et des mises à jour pertinentes en matière de droit substantiel. Les participants auront la possibilité de travailler sur les aptitudes nécessaires afin d'affronter les questions difficiles qui surviennent dans leur salle d'audience, et de discuter de ces problématiques avec leurs collègues de partout au pays.

## COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE

Élaboré sous la houlette d'un comité consultatif composé de juges de tout le pays, cette formation couvre les thèmes essentiels du droit de la famille de portée nationale : le divorce, le parentage, la preuve fondée sur les sciences sociales, la pension alimentaire pour enfants, la pension alimentaire pour époux, les ordonnances de protection, la communication et les accords de séparation. Les cours combinent moult aspects pédagogiques : textes explicatifs, diagrammes, présentations multimédias et questionnaires interactifs qui offrent aux juges la possibilité de vérifier en temps réel leur compréhension.



## MISES À JOUR MENSUELLES BULLETIN ÉLECTRONIQUE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

Conçus pour permettre aux juges de se tenir au fait des développements critiques en matière de droit criminel et de droit de la famille, nos bulletins électroniques sont rédigés par des professeurs de droit et édités par des juges. Ils comprennent des résumés d'affaires récentes, des commentaires sur la jurisprudence et des informations sur les lois nouvelles ou projetées.

## RESSOURCES SÉLECTIONNÉES COLLECTION SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

Cette collection des documents les plus pertinents et les plus récents de l'INM, révisée par une équipe de juges préalablement à sa publication, comprend un large éventail d'articles, de présentations PowerPoint et d'outils se rapportant au droit de la famille. Au nombre des sujets abordés, l'on peut citer la garde et le droit de visite, le partage des biens, la preuve, les conférences de règlement à l'amiable et la rédaction de jugements.



## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL COLLOQUE SUR LE DROIT CRIMINEL

Ce colloque annuel de l'INM se concentre sur les questions de droit criminel nouvelles et émergentes en adoptant un point de vue judiciaire, et voit la participation de professeurs issus de la magistrature, de la communauté universitaire et du barreau. Des opportunités d'apprentissage interactif sont prévues tout au long du colloque grâce à des questions à poser en ligne et à des discussions en petits groupes.

## TÉMOIGNAGES DES PARTICIPANTS

« Il s'agit d'un excellent cours dans la mesure où il demeure au fait des nouvelles législations, de la jurisprudence et des travaux universitaires. »

## PROGRAMME EN PRÉSENTIEL

## JUGER DÈS VOS CINQ PREMIÈRES ANNÉES : DROIT CRIMINEL (JUGES DE NOMINATION FÉDÉRALE)

Ce colloque intensif permet aux nouveaux juges de renforcer leurs compétences en gestion de procès criminels, du début jusqu'à la fin. Comme les procès pour agression sexuelle posent des défis particulièrement ardues pour les juges, le colloque a recours à des scénarios factuels d'agression sexuelle afin de situer les enjeux et de permettre aux participants de mettre en pratique les aptitudes pertinentes.



## NOUVEAU COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE DÉTERMINATION DE LA PEINE : CONTREVENANTS NOIRS

Ce cours interactif succinct explore le nouveau cadre juridique applicable à la détermination de la peine des contrevenants Noirs, notamment les questions juridiques non résolues et les nouveaux rapports présentenciels. Dépassant le cadre même, le cours comprend des informations précieuses émanant des plus grands experts universitaires du Canada sur le racisme anti-Noirs, de même qu'une série de conversations sincères enregistrées avec les avocats ayant plaidé les affaires fondamentales.



## COURS D'AUTO-APPRENTISSAGE L'ESSENTIEL DU DROIT CRIMINEL

Ce nouvel addenda à la série *L'essentiel* constitue une nouvelle et importante ressource pour les nouveaux juges et les juges récemment nommés. Compte tenu de l'ampleur des sujets abordés, le cours a été scindé en huit mini-cours que les juges auront tout loisir de suivre ou de consulter au gré de leurs besoins. Au nombre des sujets abordés figurent : la mise en liberté sous caution, les aides au témoignage, les interprètes, les accusés qui se représentent seuls, les verdicts imposés, la gestion d'instance et le rejet sommaire des demandes en matière criminelle, le processus décisionnel et la détermination de la peine.

## NOUVELLE MISE À JOUR

### BOÎTE À OUTILS JUDICIAIRE - LE DROIT RELATIF AUX AGRESSIONS SEXUELLES

Ce centre de ressources essentiel pour les juges consacré au droit et au contexte social des agressions sexuelles propose des chapitres, des webinaires ciblés et des ressources soigneusement sélectionnées traitant du droit substantiel, de la procédure, des requêtes, du processus décisionnel, de la détermination de la peine, ainsi que des mythes et stéréotypes. La Boîte à outils est mise à jour de manière continue.



« La Boîte à outils judiciaire - le droit relatif aux agressions sexuelles dote les juges, en particulier les plus récemment nommés, des compétences nécessaires pour instruire et statuer les questions de plus en plus complexes soulevées lors d'affaires traitant d'agression sexuelle. La Boîte à outils étant régulièrement et promptement mise à jour en réponse aux changements intervenus dans ce domaine du droit, les juges sont assurés de disposer d'une information à jour et complète. La Boîte à outils constitue une ressource indispensable pour les juges de tout le pays. »

**L'honorable juge Michelle Fuerst**  
Cour supérieure de justice (Ontario)



L'INM est un chef de file mondial reconnu dans la conception, l'élaboration et la prestation de formation judiciaire. Fort de ses assises nationales, l'INM s'est engagé depuis plus de 25 ans à fournir un soutien international en matière de réforme judiciaire, d'accès à la justice et de renforcement institutionnel.

En outre, l'INM apporte son concours aux instituts de formation judiciaire du monde entier dans l'élaboration de programmes et de formations axées sur les compétences sur des sujets aussi variés que la rédaction de jugements, les préjugés liés au genre et le perfectionnement du corps professoral judiciaire.

Dans le cadre de son engagement international, l'INM s'appuie sur la nature singulière de nos traditions bilingues et multijuridiques au Canada. La richesse du système judiciaire canadien, constitué de la tradition juridique civile au Québec, de la tradition de common law anglaise pour le reste du Canada et des traditions juridiques autochtones à travers le pays, permet à l'INM de faire montre d'une expertise pédagogique dans chacune de ces approches juridiques. De plus, notre expérience en matière de perfectionnement professionnel de premier plan dans ce contexte multijuridique offre d'importantes possibilités de collaboration et d'engagement.

## Conférence internationale sur la formation judiciaire

À l'automne 2022, l'INM a exposé à l'échelle internationale ses travaux en matière de formation judiciaire, et ce, en étant l'hôte de l'IOJT 2022, la *10<sup>e</sup> conférence biennale de l'Organisation internationale pour la formation judiciaire* (IOJT). La conférence a vu la participation de plus de 230 délégués, notamment des juges, des universitaires et des experts de plus de 40 pays, dont le Brésil, l'Ukraine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la République tchèque, Israël, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, le Botswana, l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et l'Ouzbékistan.

Avec pour thème *Une formation judiciaire efficace : Comprendre les populations vulnérables*, la conférence a proposé des ateliers, des tables rondes et des discussions entre experts conduits par l'INM et des formateurs et dirigeants judiciaires du monde entier. La conférence IOJT 2022 a abordé des sujets tels que la réponse judiciaire à la traite des personnes, la violence contre les femmes et les filles, l'accès à la justice pour les populations autochtones, les répercussions du changement climatique sur les communautés et le jugement tenant compte des traumatismes. Par ailleurs, en s'appuyant sur les enseignements acquis en matière de formation et de jugement virtuels pendant la pandémie, de nombreuses sessions ont été consacrées au recours à la technologie et à l'éducation numérique, sessions au cours desquelles l'INM a fait la démonstration de son expérience.

Enfin, cette conférence internationale a été conçue et organisée avec professionnalisme par l'équipe de l'INM et a vu la participation de plusieurs de nos experts pédagogiques en tant que conférenciers, animateurs et contributeurs. Comptant parmi les premières conférences internationales en présentiel organisées au lendemain de la pandémie, l'IOJT 2022 a témoigné du professionnalisme, de la résilience et de l'engagement de l'INM envers les formateurs et les instituts de formation judiciaire du monde entier.

## La voie de l'avenir

À l'avenir, une composante importante de l'approche de l'Institut en matière de formation judiciaire internationale portera sur la prépondérance à accorder à l'intégration de l'éducation numérique. En effet, l'expertise croissante dont dispose l'INM quant au recours aux ressources numériques à l'échelle nationale transparaît déjà dans ses relations avec des instituts homologues dans d'autres pays. Soucieux de renforcer ces collaborations, l'INM développe actuellement un portail en ligne à vocation internationale à l'intention des formateurs judiciaires afin de faire participer la communauté judiciaire internationale de façon pérenne et de partager nos méthodes d'apprentissage numérique.

Nous nous réjouissons de notre engagement continu auprès des formateurs judiciaires et des instituts du monde entier. Nous nous félicitons également de pouvoir poursuivre nos relations existantes et d'en établir de nouvelles – convaincus qu'un dialogue permanent sur la formation judiciaire contribuera à notre expertise et à notre excellence collectives – et poser ainsi les fondements d'une meilleure justice dans le monde entier.



**Un dialogue permanent sur la formation judiciaire contribuera à notre expertise et à notre excellence collectives, et posera ainsi les fondements d'une meilleure justice dans le monde entier.**





L'Institut national de la magistrature a eu l'honneur d'être l'hôte de la 10<sup>e</sup> Conférence biennale de l'Organisation internationale sur la formation judiciaire, qui s'est tenue à Ottawa du 30 octobre au 3 novembre 2022.



# IOJT

## 250 DÉLÉGUÉS



DE 52 PAYS

**UNE FORMATION JUDICIAIRE  
EFFICACE : COMPRENDRE LES  
POPULATIONS VULNÉRABLES**

UN EXTRAIT DE  
L'ORDRE DU JOUR

# 10<sup>e</sup> CONFÉRENCE BIENNALE DE L'IOJT

**À gauche :** Le très honorable Richard Wagner, C.P., Juge en chef du Canada, prononçant le discours liminaire lors de la cérémonie d'ouverture.

**Au centre :** Deux juges afghans (à gauche et à droite) ont fait part aux délégués de leur travail et partagé leur vécu avant et après la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans en 2021.

**À droite :** Les anciens et actuels chefs des affaires judiciaires (anciennement directeurs généraux) de l'INM, tous promoteurs des efforts de coopération internationale de l'Institut au cours des 25 dernières années. De gauche à droite : L'honorable juge Tom Crabtree, l'honorable C. Adèle Kent, l'honorable Brian Lennox et l'honorable George Thomson.



- La formation judiciaire sur la violence à l'endroit des femmes et des enfants
- La technologie et son influence dans la salle d'audience et la salle de cours
- Le processus décisionnel et la prise en compte des traumatismes subis
- Les problèmes d'accès à la justice des groupes vulnérables
- Innovations en matière de pédagogie: Des cahiers d'audience à la planification stratégique – Les leçons des trois dernières années
- Introduire le droit et la culture autochtones dans les salles d'audience et les salles de classe de la formation judiciaire au Canada

Après avoir repris notre calendrier complet de programmes en présentiel, optimisé notre suite numérique de formation et de ressources, et avoir renouvelé notre engagement sur la scène internationale en organisant et en étant l'hôte de l'IOJT 2022, l'INM a maintenant un regard tourné vers l'avenir. Nous comptons continuer à explorer les possibilités de nouveaux modes de prestation, qui combinent le meilleur du modèle expérientiel et en présentiel avec les technologies émergentes afin d'améliorer la qualité de notre pédagogie et de parfaire l'expérience de la formation judiciaire.

**L'honorable juge Tom Crabtree**  
Chef des affaires judiciaires, INM

Institut national de la magistrature  
275, rue Slater, bureau 2000  
Ottawa (Ontario) K1P 5H9  
Canada

[info@nji-inm.ca](mailto:info@nji-inm.ca)

Bureau de l'INM à Montréal  
485, rue McGill, bureau 600  
Montreal (Québec) H2Y 2H4  
Canada

[nji-inm.ca](http://nji-inm.ca)